



## Charte du pratiquant ROUTE & VTT

- J'adopte un comportement respectueux, amical et convivial envers autrui.
- J'applique le code de la route en toutes circonstances.
- Je porte toujours un casque.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état mécanique.
- Je suis correctement assuré-e.
- Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu-e.
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- Je choisis un groupe qui propose un parcours et une allure convenant à mes capacités physiques.
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- Je connais la procédure d'appel en cas d'accident.
- Je respecte la nature et son environnement.
- J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.

Date

Signature, précédée de la  
mention "Lu et approuvé"